

Le fisc français , Facebook , Linkedin ,Twitter , Instagram , et VOUS



Une Porsche Cayenne flambant neuf, un dîner à la table d'un trois-étoiles... Vous partagez votre train de vie sur les réseaux sociaux ? C'est ce que Bercy attend. Une fois votre identité vérifiée, pour éviter un homonyme (vos nom, date de naissance et profession sont le plus souvent sur ces réseaux sociaux), il ne lui reste plus qu'à vérifier(fichier des cartes grises), que la Porsche est à vous , avant de vous réclamer un justificatif de l'origine des fonds. Ou du restaurateur son relevé des paiements encaissés.

Même , sous couvert d'anonymat, un enquêteur du fisc peut se faire accepter comme ami,pour accéder aux comptes réservés à l'entourage. Les informations publiées sur les réseaux restent des données personnelles, juridiquement délicates à exploiter. Bercy veut scanner de façon systématique ces sites, pour en extraire des informations : images de piscines ? mots-clés prédéterminés ? dates, lieux ou personnes ? "Les données ouvertes collectées ne serviront que d'indices. Croisées avec d'autres, elles pourront conduire à diligenter un contrôle", indique Bercy. Il faudra toutefois que la Cnil jette un coup d'œil à ce fichier.....